SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
- 2 SEP. 2011
N° ..... / ADV

06.09.11 4476

TAVANA/ compta/DGS/chrono

N°	0	6	3	1	1

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24 août 2011

L'an deux mille onze, le trente août, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni à la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice JAMET, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

24 août 2011

DATE DE SEANCE

30 août 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Procuration	3
Votants	30
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	1

NOM & PRENOM	*FONCTION*	*PRESENT*	*ABSENT*	*PROCURATION*
Patrice JAMET	Maire	X		
Lorna OPUTU	1er Adjoint M.	X		
Frédéric FRITCH	2ème Adjoint M.	X		
Marie PAOFAI	3ème Adjoint M.	X		
Bran QUINQUIS	4ème Adjoint M.		X	
Tenuhiarii FAUA	5ème Adjoint M.	X		
Léonce YEE ON	6ème Adjoint M.	X		
Vaiora RAUHURI	7ème Adjoint M.	X		
Jacki VERO	8ème Adjoint M.	X		
Chantal KWONG	9ème Adjoint au M.	X		
Charles TAIARUI	Conseiller M.	X		
Marie-Pauline COJAN	Conseillère M.	X		
Averii HELME	Conseillère M.			TAIARUI Charles, Conseiller Municipal
Damas TEUIRA	Conseiller M.	X		
Kioko HIRAYAMA	Conseillère M.	X		
Maui IZAL	Conseiller M.	X		
Max BOPP DU PONT	Conseiller M.	X		
Tariu TEHEI	Conseiller M.	X		
Vatea ESCANDE	Conseiller M.	X		
Poaru MAONO	Conseiller M.	X		
Ariimihi JAMET	Conseillère M.	X		
Orama GOODING	Conseillère M.			FAUA Tenuhiarii, 5ème Adjoint au Maire
Gloria TEIPOARII	Conseillère M.	X		
Teruirau PUNU	Conseillère M.		X	
Nicolas SANQUER	Conseiller M.			TEUMERE Nora, Conseillère Municipale
Lucas LUCIE	Conseillère M.	X		
Claude PEU	Conseiller M.	X		
Nora TEUMERE	Conseillère M.	X		
Patrick LEBOUCHER	Conseiller M.	X		
Sandy CHANGUY	Conseillère M.		X	
Hinano TUNOA	Conseillère M.	X		
Dinah AUMERAND	Conseillère M.	X		
Gérard VAHINE	Conseiller M.	X		

Portant modification du Budget Primitif Annexe des déchets de l'exercice 2011

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : 06
Madame JAMET Ariimihi, Conseillère Municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

	• Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2eme & 5eme alinéas du C.G.C.T. modifiée; • Vu la délibération n° 022/2011 du 14 avril 2011 approuvant les « Compte Administratif », « Compte de Gestion » et portant Affectation du Résultat de l'exercice 2010 ; • Vu la délibération n° 023/2011 du 14 avril 2011 approuvant le Budget Primitif de la Commune de Mahina pour l'exercice 2011 ; • Vu la lettre n° HC 739/IDV/bw du 30 juin 2011 de la Subdivision administrative des Iles Du Vent ayant pour objet le budget primitif du budget principal 2011 ; • Vu la lettre n° HC 740/IDV/bw du 30 juin 2011 de la Subdivision administrative des Iles Du Vent ayant pour objet el budget primitif du budget annexe des déchets 2011 ; • Vu la lettre n° 2011-383 du 05 juillet 2011 de la Chambre Territoriale des Comptes de la Polynésie Française ; • Vu l'avis n° 2011-0004 du 28 juillet 2011 de la Chambre Territoriale des Comptes de la Polynésie Française ; • Vu la commission du budget, finances du 23 août 2011 ; • Vu le rapport de présentation ;
	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE :** **Article 1er** : Est modifié le Budget Primitif Annexe des déchets de la Commune de Mahina pour l'exercice 2011 : o **En section de fonctionnement :** - les recettes s'élèvent à : 137.772.992 FCFP - les dépenses s'élèvent à : 137.772.992 FCFP o **En section d'investissement :** - les recettes s'élèvent à : 58.511.698 FCFP - les dépenses s'élèvent à : 58.511.698 FCFP **Soit un budget total en recettes et en dépenses de 196.284.690 FCFP** *(Cent quatre vingt seize millions deux cent quatre vingt quatre mille six cent quatre vingt dix francs pacifiques)* **Article 2** : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision Administrative le 02/09/11 et affichage du 02/09/11 **Le Maire,** **Patrice JAMET**	Fait et délibéré le 30 août 2011. Pour copie conforme au registre des délibérations **Le Maire,** **Patrice JAMET**